



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 15 Juillet 2009

Date de la convocation 8 Juillet 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges BRASSENS Clermont l'Hérault
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.MATHIEU Alain, M.GUELTON Jacques, CANET : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M. BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme FLOUROU Jocelyne, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.FABREGUETTES Bernard, Mme HUBERT Myriam, Mme CAZALET Claude, Mme MILAN Andrée, M.GUY Jean-Paul, M.BARON Bernard, Mme SEGARRA Christine, Mme MEDIANI Paquita, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M.SOULAYROL Alain, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTES Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.GARCIA Alain à M. SATGER Jean-Noël M. MONTAGNE Thierry à Mme CAER Michèle M. FAVIER Marc à Mme FABRE Maryse M.SAEZ Gérard à M.DUPONT Laurent M.LIEB François à M.DRUART David M.MONTAGNE Jacques à M.BILHAC Christian M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine</p>		

Objet : Contrat départemental de projet 2004 – 2009 du Clermontais – Programmation 2009

Monsieur CAZORLA présente au conseil communautaire le contrat de projet départemental 2009 du Clermontais, dont un projet établi entre le Département de l'Hérault, la Communauté de Communes du Clermontais et la commune de CLERMONT L'HERAULT.

Ce contrat tripartite contient un plan d'actions pour l'année 2009 dont la maîtrise d'ouvrage est assurée pour partie par la Commune, par l'Office culturel du Clermontais, et pour partie par la Communauté de communes.

Monsieur CAZORLA souligne que le tableau financier ci-dessous reprend la répartition globale des cofinancements du Département, ainsi que le montant global des actions communales et communautaires, en fonctionnement et en investissement.

Partenaires territoriaux	Fonctionnement			Investissement			Cumul		
	Coût actions	Sub CG	%	Coût actions	Subvention CG	%	Coût global des actions	Sub globale CG 34	% (8/T8)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Ville de Clermont l'Hérault	29 300	11 650	40%	1 639 685	478 000	29%	1 668 985	489 650	59%
Communauté de communes	359 000	54 500	15%	2 200 000	257 850	12%	2 559 000	312 350	38%
OCC (tiers bénéficiaire)	88 300	28 000	32%			0%	88 300	28 000	3%
Conseil général				83 612			83 612		
Totaux	476 600	94 150	20%	3 923 297	735 850	19%	4 399 897	830 000	100%

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur CAZORLA, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la programmation des actions pour l'année 2009 du contrat de projet Départemental du Clermontais telle que présentée.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA